



Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales

ISSN : 2789-9578



N°3, Décembre 2022

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales
Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH)

ISSN : 2789-9578

Contact

E-mail : revue.boluki@gmail.com

Tél : (+242) 06 498 85 18 / 06 639 78 24

BP : 14955, Brazzaville, Congo

Directeur de publication

OBA Dominique, Maître de Conférences (Relations internationales), Université Marien NGOUABI (Congo)

Rédacteur en chef

MALONGA MOUNGABIO Fernand Alfred, Maître de Conférences (Didactique des disciplines), Université Marien NGOUABI (Congo)

Comité de rédaction

GHIMBI Nicaise Léandre Mesmin, Maitre-Assistant (Psychologie clinique), Université Marien Ngouabi (Congo)

GOMAT Hugues-Yvan, Maitre-Assistant (Écologie Végétale), Université Marien Ngouabi (Congo)

GOMA-THETHE BOSSO Roval Caprice, Maitre-Assistant (Histoire et civilisations africaines), Université Marien Ngouabi (Congo)

KIMBOUALA NKAYA, Maitre-Assistant (Didactique de l'Anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

LOUYINDOULA BANGANA YIYA Chris Poppel, Maitre-Assistant (Didactique des disciplines), Université Marien Ngouabi (Congo)

VOUNOU Martin Pariss, Maitre-Assistant (Relations internationales), Université Marien Ngouabi (Congo)

Comité scientifique

- AKANOKABIA Akanis Maxime, Maître de Conférences (Philosophie), Université Marien NGOUABI (Congo)
- ALEM Jaouad, Professeur-agrégé (Mesure et évaluation en éducation), Université Laurentienne (Canada)
- BAYETTE Jean Bruno, Maître de Conférences (Sociologie de l'Education), Université Marien NGOUABI (Congo)
- DIANZINGA Scholastique, Professeur Titulaire (Histoire sociale et contemporaine), Université Marien Ngouabi (Congo)
- DITENGO Clémence, Maître de Conférences (Géographie humaine et économique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- DUPEYRON Jean-François, Maître de conférences HDR émérite (philosophie de l'éducation), université de Bordeaux Montaigne (France)
- EWAMELA Aristide, Maître de Conférences (Didactique des Activités Physiques et Sportives), Université Marien NGOUABI (Congo)
- EYELANGOLI OKANDZE Rufin, Maître de Conférences (Analyse Complex), Université Marien NGOUABI (Congo)
- HANADI Chatila, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique de Sciences), Université Libanaise (Liban)
- HETIER Renaud, Professeur (Sciences de l'éducation), UCO Angers (France)
- KPAZAI Georges, Professeur Titulaire (Didactiques de la construction des connaissances et du Développement des compétences), Université Laurentienne, Sudbury (Canada)
- LAMARRE Jean-Marc, Maître de conférences honoraire (philosophie de l'éducation), Université de Nantes, Centre de Recherche en Education de Nantes (France)
- LOUMOUAMOU Aubin Nestor, Professeur Titulaire (Didactique des disciplines, Chimie organique), Université Marien Ngouabi (Congo)
- MABONZO Vital Delmas, Maître de Conférences (Modélisation mathématique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- MOUNDZA Patrice, Maître de Conférences (Géographie humain et économique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- NAWAL ABOU Raad, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique des Mathématiques), Faculté de Pédagogie- Université Libanaise (Liban)
- NDINGA Mathias Marie Adrien, Professeur Titulaire (Economie du travail et des ressources humaines), Université Marien Ngouabi (Congo)
- RAFFIN Fabrice, Maître de Conférences (Sociologie/Anthropologie), Université de Picardie Jules Verne (France)
- SAH Zéphirin, Maître de Conférences (Histoire et civilisation africaines), Université Marien NGOUABI (Congo)
- SAMBA Gaston, Maître de Conférences (Géographie physique : climatologie), Université Marien NGOUABI (Congo)
- YEKOKA Jean Félix, Maître de Conférences (Histoire et civilisation africaines), Université Marien NGOUABI (Congo)
- ZACHARIE BOWAO Charles, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Marien Ngouabi (Congo)

Comité de lecture

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul, Maître de Conférences (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

MASSOUMOU Omer, Professeur Titulaire (Littérature française et Langue française), Université Marien Ngouabi (Congo)

NDONGO IBARA Yvon Pierre, Professeur Titulaire (Linguistique et langue anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur Titulaire (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

ODJOLA Régina Véronique, Maître de Conférences (Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

YALA KOUANDZI Rony Dévyllers, Maître de Conférences (Littérature, africaine), Université Marien Ngouabi (Congo)

SOMMAIRE

HISTOIRE-ARCHÉOLOGIE

Les malentendus culturels à l'implantation de l'école missionnaire dans la vallée du Niari (1883-1908)	
Martin Pariss VOUNOU	9
Les femmes degha et la poterie dans le nord-est de la côte d'ivoire (XVII^e-XIX^e siècle)	
Adingra Magloire KRA.....	19
Élections politiques et pluralisme démocratique au gabon, la CNE, une institution de modernisation du système électoral : contexte de création, enjeux, opérationnalité et limites (1990-2006)	
Éric Damien BIYOGHE BI ELLA.....	29
Heurts et malheurs des missionnaires protestants dans l'œuvre de formation des ouvriers au Gabon de 1842 à 1960	
Gabriel ELLA EDZANG et Michel ASSOUMOU NSI.....	43
Félix Éboué et la question du travail forcé en Afrique Équatoriale Française : l'envers du décor (1909-1944)	
Fabrice Anicet MOUTANGOU.....	57
Aux frontières du djihad : contrebande d'hydrocarbures et impact des attaques djihadistes sur les populations de Zarmaganda	
Hassane ABDOURHIMOU.....	67
Les projets d'aménagement de trois lignes électriques aériennes à haute tension dans le réseau interconnecté (ric) de libreville en 2012 : gouvernance et contestation sociale	
Stéphane William MEHYONG.....	73
Les violences électorales en Côte d'Ivoire de 1995 à 2020	
Hyacinthe Digbeugby BLEY.....	87
Lithic operating chains from the late stone age and the neolithic of batanga (southern coast of Gabon)	
Martial MATOUMBA.....	99
La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2011)	
Robert Edgard NDONG.....	115

GÉOGRAPHIE

Le rôle socio-économique du karité dans résilience et l'autonomisation des femmes dans la commune rurale de Débèlin, cercle de Bougouni au Mali	
Odiouma DOUMBIA et Lansine Kalifa KEITA.....	131
Implication des GIE dans l'assainissement de la commune II du district de Bamako	
Assétou SIDIBE	145
Marchés à bétail dans le district de Bamako et dans la commune de Kalabancoro : fonctionnement et problèmes	
Sina COULIBALY, Sory Ibrahima FOFANA et Mory SIBY.....	153

PHILOSOPHIE-SOCIOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Les fondements réels ou supposés et les conséquences de la radicalisation religieuse	
François MOTO NDONG.....	167
Perceptions sociales de l'ulcère de buruli en milieu rural : le cas de Brozan à Oumé (Côte d'Ivoire)	
Kouakou M'BRA et Dominique Moro MORO.....	181
L'impact de l'âge sur l'usage et l'intégration des TICE dans les pratiques pédagogiques	
Carelle Ariana MOUALOU NZIGOU.....	195

LA MINE DE MANGANÈSE ET L'ENVIRONNEMENT À MOANDA AU GABON : DU SILENCE AU BRUIT (1962-2011)

Robert Edgard NDONG

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), CENAREST (Gabon)

E-mail : edgardndong@yahoo.fr

Résumé

Cette étude se propose d'établir les séquences temporelles permettant de rendre compréhensive la transformation de l'environnement et de suivre le cheminement de la contestation collective socio-environnementale de l'exploitation du manganèse à Moanda. Dans ses commencements la pollution environnementale s'opère sans agitation populaire, donc en silence (1962-2007). Débordant largement le périmètre consacré à la mine, la pollution environnementale multiforme est générée aux différentes étapes de l'exploitation. Après quarante-cinq ans de pollution environnementale silencieuse, une contestation collective éclot (2008-2011). Divers acteurs dénoncent les méfaits socio-environnementaux de la mine. Fondant leur dénonciation sur des représentations sensibles et l'expertise citoyenne, les protestations recourent à la justice afin d'exiger une meilleure mine du territoire de Moanda et des réparations financières des préjudices socio-sanitaires.

Mots-clés : manganèse, pollution, environnement, contestation collective, Moanda.

Abstract

This study sets out to establish the temporal sequences that make it possible to understand the transformation of the environment and to follow the progress of the collective socio-environmental contestation of manganese mining in Moanda. In its early stages, environmental pollution took place without popular agitation, and therefore in silence (1962-2007). The environmental pollution was generated at different stages of the exploitation and went far beyond the perimeter of the mine. After forty-five years of silent environmental pollution, a collective protest erupted (2008-2011). Various actors denounced the socio-environmental damage caused by the mine. Basing their denunciation on sensitive representations and citizen expertise, the protests resorted to justice in order to demand a better mine for the Moanda territory and financial compensation for the socio-sanitary damage.

Keywords: manganese, pollution, environment, collective protest, Moanda.

Introduction

Au Gabon, l'évocation de Moanda renvoie quasi systématiquement au manganèse. Dans cette localité du sud-est du pays, le tandem franco-étatsunien, Bureau minier de la France d'outre-mer (BUMIFOM)/US Steel corporation, découvre, en 1949, un important gisement de manganèse. Celui-ci renferme environ 200 000 tonnes de manganèse¹. À la suite de cette intéressante découverte est constituée, en septembre 1953, la compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG). Elle a pour objet social de « poursuivre les travaux de reconnaissance du gisement, de rechercher la solution la meilleure sur le plan technique et économique pour

¹ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Livre d'or COMILOG, 1963, p. 32.

évacuer le manganèse jusqu'à la mer et éventuellement de procéder à l'exploitation et à la commercialisation du manganèse »².

L'exploitation du manganèse de Moanda a déjà fait l'objet de plusieurs études. Si Jean-Kevin Aimé Tsiba (2014) est le seul à se pencher sur les dégradations environnementales de l'exploitation du manganèse à Moanda, force est de constater que la perspective est géographique. La question environnementale est passée sous silence dans les autres travaux. Aussi bien travaux de Géographie (M-L. Villien-Rossi, 1977 ; U. Abéké 1996 ; M. Okanda-Guay, 1998), d'Histoire (S. V. Mouanga, 1999 ; K. H. Mboma Mambounghou, 2019) et ceux des Sciences économiques (P. Bongue Boma, 1980) mettent généralement en lumière les bénéfices économiques, sociaux et urbains de l'exploitation du manganèse. Les diverses études sont sans doute intéressantes, car elles permettent de suivre la dynamique historique et géographique de l'exploitation du manganèse et de la ville de Moanda. Mais, leur lecture essentiellement centrée sur les externalités positives occulte inéluctablement les problèmes environnementaux causés par l'exploitation du manganèse. Comme d'autres exploitations minières à travers le monde (M. Dehaies, 2016 ; M. Simard, 2018), l'exploitation du manganèse de Moanda ignore pendant longtemps le paramètre environnemental dans son développement. À partir de la dernière décennie du XX^e siècle, toutefois, avec l'affirmation de la protection de l'environnement et la montée de la radicalisation du sentiment « anti-industrie minière » (Y. Gnamien, 2014, p. 27) dans le monde, la mine « incontestée » à Moanda est désormais confrontée aux ressentiments populaires. En effet, riverains, organisations non gouvernementales et élus locaux se mobilisent pour protester contre les externalités négatives de la mine. Quand et comment s'opèrent la pollution environnementale et le basculement dans la contestation socio-environnementale de la mine à Moanda ? Pour y répondre, l'étude est circonscrite dans le cadre temporel 1962-2011. Borne de départ, l'année 1962 correspond au début de l'exploitation du manganèse à Moanda. Borne d'arrivée, l'année 2011 marque aux audiences judiciaires entre la COMILOG et le collectif d'associations qui dénonce les méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse.

Contribution à la connaissance de l'histoire minière du Gabon, l'étude ambitionne non seulement d'établir les séquences temporelles permettant de rendre compréhensive la transformation de l'environnement, mais également de suivre le cheminement de la contestation collective des méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse à Moanda. Pour ce faire, s'y trouvent croisées, interprétées et combinées des données puisées dans une documentation constituée de sources audios/audiovisuelles, écrites, imprimées et numériques. Ce corpus primaire est enrichi par diverses références bibliographiques. De l'exploitation de l'ensemble documentaire découle un plan en deux parties : le temps de la pollution minière environnementale silencieuse (1962-2007) et le temps de l'exploitation minière collectivement contestée (2008-2011).

1. Le temps de la pollution minière environnementale silencieuse (1962-2007)

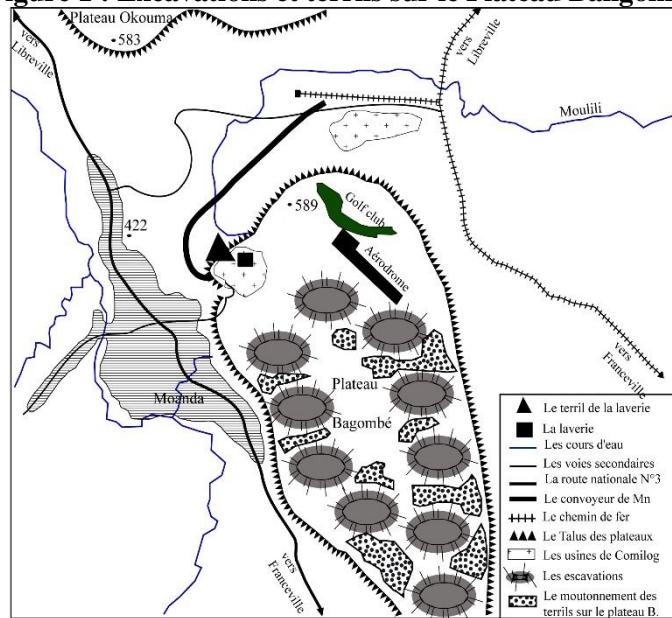
L'industrie minière est par nature polluante. L'exploitation du manganèse à Moanda ne déroge pas à cette réalité. Elle entraîne une défiguration du paysage ainsi qu'une pollution atmosphérique et hydrique au-delà de la mine. L'empreinte environnementale considérable de l'exploitation du manganèse est intimement liée à l'absence de politique environnementale de la COMILOG, reflet d'une réalité du monde des entreprises.

² Archives Nationales de Fontainebleau, série 52 sous-série 5 dossier 2, Convention d'établissement de la COMILOG, 1959, p. 2.

1.1. Un paysage défiguré

Depuis son démarrage en 1962, l'exploitation de la mine de manganèse sur le plateau Bangombé, qui surplombe la ville de Moanda, se fait à ciel ouvert. Dans cette exploitation hautement mécanisée se succèdent deux phases. La première phase consiste en un décapage progressif des morts-terrains. Il s'agit de stériles miniers essentiellement composés de la terre végétale, de la latérite et de la pisolite. Ces stériles ont un faible taux en manganèse entre 15-18 %. Quant à la seconde phase, l'extraction, elle intervient systématiquement après le décapage de l'horizon stérile. Pratiquée principalement à la dragline dont la pelle est dotée d'une grande capacité de creusement, cette opération consiste à récupérer le minerai découvert et étalé sous forme de plaquettes en structure subhorizontale³. Les deux phases de l'exploitation de la mine entraînent la perte de l'esthétique paysagère du plateau Bangombé, en témoigne la figure 1.

Figure 1 : Excavations et terrils sur le Plateau Bangombé



Source : J-K A. Tsiba, 2014, *L'exploitation minière dans la région du Haut-Ogooué (Gabon) : contribution à l'étude des Impacts environnementaux*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Lorraine, p.177.

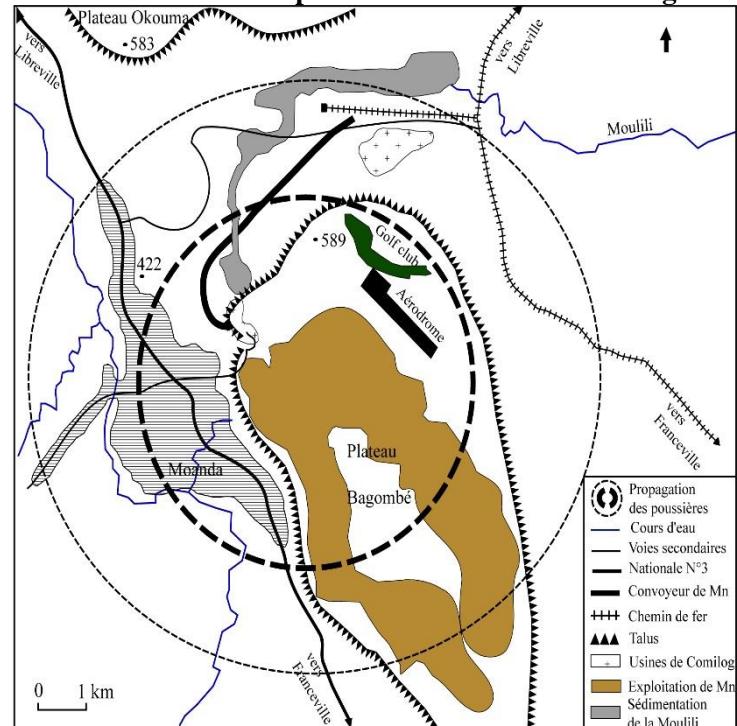
La figure montre que le plateau Bangombé porte l'empreinte de l'exploitation minière. Les excavations et les terrils y sont visibles. La présence des excavations et des terrils atteste que, au fur et à mesure de son exploitation, le plateau Bangombé n'est pas réaménagé. Indiscutablement, l'exploitation minière déforme la topographie originelle du plateau. Celui-ci perd son esthétique paysagère. L'altération de l'environnement est également atmosphérique et hydrique.

1.2. Une pollution atmosphérique et hydrique au-delà de la mine

L'empreinte environnementale de l'exploitation du manganèse s'étend à l'air et aux cours d'eau. Autrement dit, la pollution causée par l'exploitation manganifère déborde le périmètre consacré à la mine. La pollution de l'atmosphère est générée par plusieurs sources, dont les poussières. La figure 2 met en lumière la diffusion des poussières à Moanda.

³ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Comilog Informations, Dossier spécial 20 ans, n° 20, 1982, p. 26.

Figure 2 : Poussières et métamorphose de la Moullili dans la région de Moanda



Source : J.-K. A. Tsiba, *op.cit.*, p. 195.

Les poussières sont générées aux différentes étapes de l'exploitation minière. De l'extraction au traitement en passant par le transport du minerai, les différentes étapes de l'activité manganifère sont propices au soulèvement des poussières. Ces poussières se diffusent au-delà du plateau Bangombé. Les pollutions constituent « une sorte de pollution diffuse, qui contamine par ses constituants de faible à moyenne concentration la région de Moanda. Leur propagation dépend des brises de plateau venant de Bangombé et des vents, malgré leur relative puissance dans la région » (J. K. A. Tsiba, 2014, p. 193).

Les fumées du Complexe Industriel de Moanda (CIM), mis en service en 2000, polluent également l'atmosphère. En effet, « chaque jour qui passe, l'atmosphère encaisse des quantités de fumées évaluées à plusieurs tonnes. Ces fumées ont des conséquences sur la santé des salariés d'abord, parce qu'ils sont au contact direct, puis celles des habitants du village voisin. » (J. K. A. Tsiba, *op.cit.*, p. 196). Faute de données, la pollution causée par les fumées ne peut être mesurée.

Quant aux cours d'eau de Moanda et ses environs immédiats, ils ne sont pas épargnés par l'exploitation du manganèse. Si les déchets miniers se retrouvent dans certaines petites rivières environnantes comme la Massa et la Massagoulou (G. M. Mengue Edo Afyo, 2011, p.17), la rivière Moullili est emblématique de la pollution minière. Longue de 31 kilomètres et située près de la zone industrielle, cette rivière est victime de l'encombrement de fines de manganèse ainsi que le souligne l'Agence européenne pour le Développement et la Santé (AEDES) dans un rapport commandité par la COMILOG :

Ces impacts des rejets de fines (boues) de la laverie représentent un des principaux problèmes environnementaux. Les fines forment des dépôts importants sur les premiers 10 km du cours d'eau et encombrent celui-ci au point d'avoir transformé la rivière en une vaste étendue marécageuse, avec un tracé principal instable et des méandres résiduels qui forment des marais et des plans d'eau isolés de façon plus ou moins permanente. La remonté graduelle de niveau du cours d'eau est conjuguée à l'instabilité se sont de type deltaïque. La photographie prise en aval du pont de la route de la gare du minerai montre bien le lit de la rivière entièrement occupé par de fines de résidus du lavage, avec un fonctionnement de type deltaïque. L'exhaussement du lit

est probablement de plusieurs mètres (10-12 m) en certains endroits. Il provoque la végétation aquatique, en particulier les roseaux (ripisylve)⁴.

Cet extrait du rapport de l'AEDES est clair. La rivière Moulili est envasée. Étendu sur au moins 10 kilomètres, l'envasement de cette rivière est le résultat de plus de 30 ans d'accumulation de rejet des boues de la laverie. Ainsi, comme la pollution atmosphérique, la pollution hydrique déborde le périmètre consacré à la mine. Multiforme, la pollution considérable de l'exploitation du manganèse est indissociable de l'absence de politique environnementale de la COMILOG, elle-même reflet d'une tendance globale des entreprises.

3.1. L'absence de politique environnementale de la COMILOG, reflet d'une réalité dans les entreprises

Au cours des trente-cinq premières années d'exploitation du manganèse, la COMILOG n'intègre pas le paramètre environnemental dans sa stratégie managériale. Si l'exploitation minière est par essence polluante, l'absence de politique rend considérable l'empreinte de l'exploitation du manganèse sur l'environnement à Moanda. La non-prise en compte de l'environnement n'est toutefois pas spécifique à la mine de Moanda. Elle est presque générale dans le monde industriel et minier ainsi que le soulignent François Bost et Sylvie Daviet (2011, p. 11) :

Depuis les origines de la Révolution industrielle et jusqu'aux années 1970-1980, le monde de l'entreprise a globalement considéré l'environnement comme un paramètre secondaire, sur lequel sa responsabilité n'apparaissait guère engagée. Les prélevements réalisés sur l'environnement local, les rejets polluants et toxiques dans le milieu naturel, ou encore les atteintes aux paysages ne faisaient guère débat (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne s'accompagnaient pas de problèmes !). [...] Lorsque des atteintes criantes à l'environnement étaient effectivement révélées, elles étaient le plus souvent minimisées, cachées, voire étouffées (notamment dans les vieilles régions industrialisées de l'ex-URSS et des pays de l'Europe orientale).

Longtemps ignoré, le paramètre environnemental commence à s'imposer dans le monde de l'entreprise à partir des années 1970. Il y est réellement intégré après la publication du rapport Brundtland en 1987 et le sommet de Rio en 1992, également appelé Conférence de Nations unies sur l'environnement et le développement. À la base de cette prise en compte de l'environnement, notamment dans le monde minier, il y a, entre autres, les contestations collectives des méfaits socio-environnementaux auxquels n'échappe pas le Gabon (R. E. Ndong, 2017, p. 39-42). À Moanda, le passif environnemental est vigoureusement contesté entre 2008 et 2011.

2. Le temps de l'exploitation minière collectivement contestée (2008-2011)

Ville du manganèse, Moanda n'échappe pas aux contestations collectives des mines déclenchées à partir de la fin du XX^e siècle/début du XXI^e siècle au Gabon, notamment à Mounana et Belinga, respectivement ancien et futur sites miniers. Basée sur diverses preuves, la contestation collective des méfaits de l'exploitation du manganèse à Moanda est portée devant les tribunaux.

⁴ AEDES, COMILOG à Moanda (Gabon), Programme SYSMIN 8^e FED : Étude de protection de l'environnement, de la santé des travailleurs et de la population, Rapport de synthèse, 2010, p.47.

2.1. Une contestation dans le sillage de celles de Mounana et Belinga

La mobilisation collective contre les dommages socio-environnementaux à Moanda ne peut être dissociée d'une prise de conscience générale des méfaits sociétaux des mines au Gabon. Cette prise de conscience se traduit par une dynamique protestataire déclenchée à Mounana et à Belinga, deux localités respectivement situées au sud-est et au nord-est du Gabon.

À Mounana dans le Haut-Ogooué, la protestation collective est post-exploitation de l'uranium. En effet, après la fermeture des mines naît et se développe une contestation collective des méfaits socio-sanitaires de l'uranium (1999-2010). L'agir contestataire collectif suit une trajectoire partant du Gabon vers l'international. La séquence de la contestation au Gabon (1999-2004) est menée par le collectif des habitants de Mounana. Constitué en juin 1999, il comprend les élus locaux, les ex-mineurs et la population de Mounana⁵. Il dénonce la pollution qui touche les cours d'eau, les habitations, les plantations, la faune, la flore, etc. En un mot, c'est « l'héritage empoisonné⁶ » de l'uranium qui est dénoncé. Mais le mouvement s'essouffle sans résultat notable. S'en suit une désapprobation à l'échelle internationale. La séquence internationale de la contestation (2005-2010) est menée par un collectif d'associations d'anciens travailleurs gabonais et français de l'uranium de Mounana ainsi que par plusieurs organisations non gouvernementales françaises. À partir d'une enquête menée en 2007 mettant en lumière une situation sanitaire inquiétante des anciens travailleurs, le collectif des associations envisage un recours en justice contre Areva, maison-mère de l'ancien exploitant minier : la compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF). Devant cette menace, l'industriel négocie avec le collectif d'associations. Ce qui, le 19 octobre 2010, aboutit à la création de l'Observatoire de la santé de Mounana (OSM). Cette structure sanitaire a pour mission d'établir la situation épidémiologique des anciens travailleurs de la COMUF et des riverains de Mounana en vue d'une prise en charge⁷.

À Belinga dans l'Ogooué-Ivindo est prévue la mise en exploitation du fer. Attribué à la compagnie chinoise, la *China Machinery Engineering Corporation* (CMEC), le projet de fer de Belinga nécessite la construction d'un barrage hydroélectrique, d'un port en eau profonde et d'une voie ferrée devant relier cette localité avec le port en vue de l'acheminement du fer vers les pays acheteurs. Le gouvernement prend la décision de construire le barrage hydroélectrique au milieu d'un parc national protégé par les textes en vigueur : le parc de l'Ivindo. La construction de la voie ferrée devra occasionner la destruction massive de la forêt, et surtout le déplacement forcé d'une bonne frange de la population (R. Menzeme Mba, 2008, p.60). L'érection du port en eau profonde est envisagée sur les chutes de Kongou, situées au milieu du parc de l'Ivindo (P. Kialo et F. Ekozowaka Nguemassa, 2008, p. 89-94). L'approche gouvernementale sans étude d'impact environnemental suscite une protestation d'une coalition de quinze ONG environnementales. Elle entend « proposer une approche garantissant une sécurité de l'exploitation de la ressource et son apport dans l'amélioration des conditions de vie des populations »⁸. Ainsi, après plusieurs mois de divergence entre l'État et les ONG environnementales, une réunion organisée le 1^{er} septembre 2007 par le président gabonais, Omar Bongo Ondimba, permet de mettre en lumière de véritables imbroglios administratifs, législatifs et réglementaires de la politique gabonaise en matière environnementale et précisément concernant l'étude d'impact environnemental ; d'où, une révision de la stratégie de développement du projet minier.

⁵ *La Cigale enchantée*, n° 55 du 1^{er} juillet, p.9.

⁶ Dominique Hennequin, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

⁷ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Observatoires de la santé, Rapport annuel 2012 de l'OSM, p.5.

⁸ *L'Union*, n °9524, 2011, p. 5.

En définitive au Gabon, la contestation des mines survient d'abord dans l'ancienne exploitation de l'uranium de Mounana puis s'étend à la future exploitation de fer de Belinga. C'est donc sans surprise que le mouvement de contestation atteint l'exploitation active du manganèse à Moanda.

2.2. L'agir contestataire et la preuve des méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse

En 2008, les Moandais se mobilisent pour protester contre les méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse. Leur stratégie consiste à perturber les activités de la COMILOG. À cet égard, deux grandes mobilisations sont organisées en l'espace de trois mois. En mars 2008, la première grande mobilisation collective notable dans la ville minière comprend des agriculteurs, des jeunes et le député de Moanda, Jean-Valentin Leyama. Ce dernier, relatant cet évènement, souligne :

Des agriculteurs, en majorité des personnes d'un certain âge, soutenues par des jeunes et un député de la contrée, en colère, ont paralysé partiellement jeudi, à travers des barricades posées sur le tronçon d'environ 7 km, reliant la gare ferroviaire à la ville de Moanda (sud), les activités de la compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), axées principalement sur le manganèse, pour manifester leur mécontentement, de dénoncer la pollution des cours d'eau de cette région par Comilog et d'interpeller les pouvoirs publics en vue de la réfection immédiate de cette route, principale voie d'évacuation des produits agricoles de cette localité [...] À en croire nos sources, si ces personnes âgées ont choisi de bloquer cette voie, c'est à juste titre, puisque les agents de la Comilog, installés dans la région depuis les années 1960, empruntent quotidiennement le tronçon pour se rendre à leur lieu de travail⁹.

Poursuivant dans la stratégie de perturbation de la compagnie minière, et afin d'interpeller directement sa structure décisionnelle, les contestataires se mobilisent, en juin 2008, lors de la tenue du conseil d'administration de l'entreprise. Menés par leur chef de file, le député J-V. Leyama, ils pointent de nombreux méfaits environnementaux et socio-sanitaires qu'ils imputent à la COMILOG. Au plan environnemental, il est reproché à l'entreprise des dégradations multidimensionnelles, notamment la pollution hydrique, atmosphérique, la dénaturation du paysage et la destruction de la faune et de la flore. Au plan socio-sanitaire, les populations accusent l'entreprise d'être responsable des problèmes de santé (infections pulmonaires, problèmes cardiovasculaires, oculaires), perte des terres agricoles et de perte de domaine piscicole.

Devant les griefs environnementaux et socio-sanitaires adressés à la compagnie minière, la question de la preuve se pose inévitablement. Sur quoi s'appuient les protestataires pour dire que l'environnement est pollué et les riverains souffrant à cause de l'exploitation du manganèse ? Les contestataires se fondent avant tout sur des représentations sensibles. En font foi, trois témoignages portant sur trois domaines différents.

Le premier témoignage, celui du député J. -V. Leyama, porte sur l'état alarmant des espaces agricoles à Moanda et ses environs. Il précise : « vous voyez, tout ça, ce sont des surfaces agricoles que les gens ont dû abandonner. C'est grisard. Alors, nier l'existence de la pollution ici, c'est faire preuve d'irresponsabilité quand même. On n'a même pas besoin de faire des études compliquées. Elle est visible. [...] »¹⁰. Clairement, pour l'élu local, la pollution ne peut passer inaperçue tant elle est patente.

La visibilité de la pollution qui n'a pas « besoin des études compliquées » est également perceptible dans le deuxième témoignage d'un riverain septuagénaire. Né vers 1937 et vivant

⁹ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

¹⁰ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

depuis toujours dans la région, il est témoin de l'état des cours d'eau, particulièrement de la rivière Mouilili avant et pendant l'exploitation du manganèse. Parlant de cette rivière, il souligne :

Auparavant, la Mouilili était une bonne rivière, bien claire. Nous, on buvait l'eau. On vivait de cette rivière-là. Toutes les rivières, on a compté, il y a quarante-deux qui sont gaspillées, qui sont polluées. On ne peut plus chasser. On ne peut plus pêcher. On ne peut plus cultiver. Sur tous les bords, il y avait des arbres. Mais tous les arbres sont morts. C'est fini¹¹.

Le troisième et dernier témoignage est celui d'une habitante résidant à quelques encablures du CIM. Tout en pointant l'impact négatif de la pollution minière sur les cours d'eau et l'agriculture, elle tient, comme d'autres riverains, l'exploitation du manganèse pour responsable de la dégradation de la santé publique. Pour exemplifier cela, elle part de sa situation. Elle affirme que l'exploitation du manganèse est la source de l'infection pulmonaire qui la ronge et aurait causé le décès de plusieurs membres de sa famille :

[...] On m'a fait des examens. On m'a vu l'infection [...]. Le médecin de COMILOG m'avait défendu de boire l'eau de la rivière. [...] Nous ici là, on souffre, on souffre. Regarde même dans la cour là, il y avait de l'oseille. Quand tu plantes, ça meurt. L'avocatier là, ça donne et puis ça tombe. On ne sait pas pourquoi ça meurt [...]. J'avais que ça à dire. Je n'attends que ma mort. Derrière ma maison là, j'ai combien de tombes ? J'ai perdu deux petits frères : le problème de l'infection dans les poumons. J'ai perdu ma fille : le problème de l'infection dans les poumons. [...]¹².

La proximité des usines et des habitations dans certains secteurs de Moanda et ses environs laisse penser légitimement que l'exploitation du manganèse présente des risques sanitaires importants pour les populations. En tant que métal lourd, le manganèse est potentiellement toxique¹³.

Aux représentations sensibles comme preuves du caractère nuisible de l'exploitation du manganèse, Brainforest vient construire la preuve par l'expertise citoyenne. Cela est synonyme d'entrée dans la mobilisation collective de cette ONG environnementale gabonaise, créée en 1998. Dans son rapport d'enquête portant sur les impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué¹⁴, rendu public en août 2010, l'ONG consacre treize pages à la situation dans la ville du manganèse, sous le titre évocateur « Moanda, 40 ans d'exploitation de manganèse ont eu raison de l'environnement ».

Pour structurer la preuve des externalités négatives de l'exploitation du manganèse, le rapport est mené suivant une méthodologie combinant les observations directes, les enquêtes orales et les sources écrites. Le rapport expose les travers sociétaux de l'exploitation du manganèse en ces termes :

L'exploitation des ressources minières n'est pas sans conséquence et Moanda n'échappe pas à la règle. Depuis plus de 40 ans, la Comilog rejette les déchets de l'extraction du manganèse dans la nature. Ces déchets issus de la laverie et du ruissellement des résidus présents dans toute la zone ont considérablement pollué l'environnement par l'envasement des cours d'eau ayant des conséquences importantes pour les populations riveraines du site d'exploitation. [...].

¹¹ *Ibidem*.

¹² Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

¹³ L'exposition à de fortes doses peut provoquer chez l'être humain des effets nocifs sur la santé.

¹⁴ Brainforest, Les impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué, rapport d'enquête, août 2010, 48 p.

Les dommages environnementaux entraînent des méfaits sociétaux ainsi que poursuit le rapport de l'ONG environnementale :

Les populations sont conscientes que l'exploitation minière à Moanda leur a apporté des emplois, mais elle a aussi eu des impacts très forts sur leurs activités traditionnelles. La pollution de la Moulili et des petites rivières, en particulier la Massagoulou qui longe la route reliant la gare à la ville, a modifié considérablement les activités des populations. Avec l'arrivée de la mine, le défrichement de dizaines de km² notamment sur le plateau, le bruit engendré, la pollution des rivières, les animaux ont fui la zone. Il faut aujourd'hui faire plus de 10 km pour aller chasser. L'envasement des cours d'eau a causé la disparition de plantations et même le déménagement de certaines habitations au bord de la Massagoulou qui ressemble aujourd'hui à un marécage. Depuis une vingtaine d'années, il n'est plus possible de pêcher sur la Moulili, cette rivière où l'on pouvait y trouver tous les poissons de l'Ogooué. On y pêchait au filet, à la nasse ou à l'hameçon. Mais aujourd'hui les populations de la gare doivent aller à pied jusqu'à l'Ogooué pour pêcher, car même en aval de la gare la Moulili n'est plus praticable pour les pirogues du fait de son envasement dont les impacts sont visibles jusqu'à son embouchure avec l'Ogooué¹⁵.

Ces extraits du rapport de Braonforet soulignent que les méfaits de l'exploitation minière sont multidimensionnels. La population de Moanda et ses environs se trouve confrontée à une perte des activités traditionnelles, notamment l'agriculture, la chasse et la pêche. À la lumière des méfaits constatés, les contestataires entendent obliger la COMILOG à assumer ses responsabilités. Pour ce faire, une plainte collective est déposée près du tribunal de Libreville contre la compagnie manganifère et sa maison-mère.

2.3. Une plainte collective contre la COMILOG et sa maison-mère

Si en 2010, la COMILOG lance le projet « zéro rejet dans la Moulili » et la réhabilitation de cette rivière à travers l'enlèvement des sédiments provenant principalement de l'exploitation historique de sa laverie, cela est loin de satisfaire les acteurs de la contestation. Ils entendent forcer l'entreprise à reconnaître sa responsabilité dans la dégradation socio-environnementale à Moanda et à procéder à des réparations larges : réparations environnementales et indemnisations des préjudices. À cet effet, le 25 mars 2011, après de vaines tentatives d'appel au dialogue à la COMILOG, les associations déposent une plainte collective près du tribunal de Libreville contre elle et ERAMET, sa maison-mère¹⁶. Les plaignants réclament, au titre de dommages et intérêts, le paiement d'une somme de 480 milliards de FCFA, liés notamment aux dégâts de l'exploitation du manganèse sur l'environnement et la santé des populations¹⁷. S'exprimant au sujet de la plainte, l'honorable J. -V. Leyama donne davantage de détails :

Comme je l'ai annoncé lors de la conférence de presse tenue le 15 janvier 2011, nous sommes passés à l'acte. Entre cette date et maintenant, nous avons énormément travaillé avec l'avocat pour la rédaction des requêtes. Ces dernières sont au nombre de six. Il y a trois requêtes aux noms des ONG environnementalistes, dont Brainforest, une requête au nom de l'ONG chargée de la défense des droits de l'homme, une requête collective avec plus de 350 plaignants, et la requête que j'aie constituée en tant que député. Ces requêtes visent à démontrer les dégâts causés sur l'environnement par l'exploitation du manganèse d'une part ; les dégâts causés sur la

¹⁵ *Idem*, p. 24.

¹⁶ *L'Union*, n °10 587, 2011, p.10.

¹⁷ *L'Union*, n °10 528, 2011, p. 5.

santé des travailleurs, d'anciens travailleurs et les populations d'autre part. Nous réclamons réparation, et celle-ci a été évaluée à 490 milliards de francs CFA¹⁸.

Entendant obtenir des réparations financières à hauteur du montant réclamé, la partie plaignante centre son angle d'attaque sur les atteintes aux droits de l'Homme. La raison du choix de cette stratégie réside dans la faiblesse de la législation pénale et environnementale du Gabon. Datant des années 1960, le Code pénal est en retard sur les réalités sociétales contemporaines. Quant au Code de l'environnement datant de 1993, il n'aborde pas les problèmes d'intoxication industriels. Il sanctionne faiblement les types de griefs environnementaux portés contre la COMILOG : il prévoit des amendes de l'ordre de 500 000 à 5 000 000 de francs CFA ; « ce qui est vraiment insignifiant¹⁹ », selon le député J. - V. Leyama.

En axant sa stratégie d'attaque sur les atteintes aux droits de l'Homme, la partie plaignante se ménage la possibilité d'orienter sa requête vers des juridictions internationales. Le député de Moanda est clair sur cette perspective. Il précise :

L'angle des droits de l'Homme a été choisi, car il est universel. Les populations de Moanda ont droit à un environnement sain, à l'accès à l'eau, à la santé, ce sont des droits de l'Homme universels qui peuvent être traités par toutes les juridictions. Et donc si dans un délai raisonnable nous n'avons pas d'issue au niveau du Gabon, nous sommes fondés de saisir d'autres instances comme les Commissions des droits de l'Homme de l'Union africaine ou les Nations Unies. [...]²⁰.

Presque silencieuse ou sur la réserve jusque-là, la COMILOG, par la voix de son administrateur directeur général, Marcel Abeké, juge peu sérieuse et sans fondement la plainte contre elle²¹. Malgré les réserves qu'émet la compagnie minière, la plainte reçoit un avis favorable pour comparution des différentes parties impliquées dans l'affaire²². Du dépôt de celle-ci jusqu'à la fin de l'année 2011, se tiennent deux audiences préliminaires. Aucune décision notable n'est prise. Mais au lendemain des audiences, l'affaire judiciaire entre le collectif d'associations contre COMILOG est difficile à suivre, car elle se perd dans les arcanes politiques ; laissant ainsi croire que c'est en hauts lieux qu'est réglée l'affaire.

Conclusion

La réflexion qui s'achève n'est pas un réquisitoire contre l'exploitation du manganèse à Moanda. Elle révèle simplement l'envers du décor de cette activité minière, en montrant que la pollution environnementale et la contestation collective socio-environnementale sont deux réalités décalées et concomitantes dans le temps.

La pollution environnementale s'opère sans agitation populaire donc en silence, aux différentes étapes de l'exploitation du manganèse pendant près de quarante-cinq années (1962-2007). De l'extraction au traitement du mineraï, le paysage, l'atmosphère, les cours d'eau, etc. se trouvent considérablement altérés. Procédant de la non-prise en compte de l'environnement dans le management global de la mine, une pratique courante dans le monde entrepreneurial, la pollution considérable et multiforme se trouve contestée après quarante-cinq années. C'est le glissement vers la fin de la pollution silencieuse (2008-2011), conséquence de la prise de conscience des externalités négatives de la mine sur plusieurs territoires, y compris au Gabon. Toujours, présente puisque la mine demeure active, la pollution est désormais vivement remise en cause. Divers acteurs se mobilisent pour protester

¹⁸ Gabonlibre, « Plainte contre COMILOG » [Interview de Jean-Valentin Leyama], in http://www.gabonlibre.com/Gabon-Plainte-contre-COMILOG_a9090.html (consulté le 14 juillet 2017).

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

²² *L'Union*, n °10 613, 2011, p.4.

La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2011)

contre les méfaits socio-environnementaux qu'engendre l'exploitation du manganèse. Devant l'impossible dialogue avec l'exploitant minier, les contestataires portent l'affaire devant la justice afin d'exiger une meilleure mine du territoire et une réparation des préjudices socio-sanitaires. Les audiences judiciaires préliminaires ne donnent pas lieu à une conciliation.

Sources et bibliographie

Sources d'archives

ARCHIVES NATIONALES DE FONTAINEBLEAU, série 52 sous-série 5 dossier 2, Convention d'établissement de la COMILOG, 1959.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES MINES DU GABON, Livre d'or COMILOG, 1963, 130 p.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES MINES DU GABON, Dossier spécial 20 ans, n° 20, 1982, 45 p.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES MINES DU GABON, Observatoires de la santé, Rapport annuel 2012 de l'OSM, 18p.

Sources audios et audiovisuelles

HENNEQUIN Dominique, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

STRAUSS Igor, « L'envers du manganèse gabonais », in BRAS Anne-Cécile, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

Sources imprimées

AGENCE EUROPÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SANTÉ, COMILOG à Moanda (Gabon), Programme SYSMIN 8^e FED : Étude de protection de l'environnement, de la santé des travailleurs et de la population, Rapport de synthèse, 2010, 312 p.

BRAINFOREST, Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement, 2010, Rapport d'enquête, 48 p.

COMILOG, Livre d'or, 1963, 130 p.

La Cigale enchantée, n° 55 du 1^{er} juillet, p.9.

L'Union, n °9524, 2011, p.5.

L'Union, n °10 528, 2011, p.5.

L'Union, n °10 587, 2011, p.10.

L'Union, n °10 613, 2011, p.4.

NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Rio de Janeiro 3-14 juin 1992, Nations Unies, New York, 1993, 503 p.

Sources numériques

GABONLIBRE, « Plainte contre COMILOG » [Interview de Jean-Valentin Leyama], in http://www.gabonlibre.com/Gabon-Plainte-contre-COMILOG_a9090.html (consulté le 14 juillet 2019).

Bibliographie

ABEKE Marc Ulrich, 1996, *Moanda : ville minière*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Libreville, Mémoire de Maîtrise de Géographie.

BONGUE BOMA Paul, 1980, *Les effets de l'implantation de la COMILOG et de la COMUF sur l'emploi et les revenus dans la région du Haut-Ogooué (Gabon)*, Thèse de doctorat de Sciences économiques, Université Grenoble 2.

BOST François et DAVIET Sylvie (dir.), 2011, *Entreprises et environnement : quels enjeux pour le développement durable ?*, Presses universitaires de Paris Ouest.

DEHAIES Michel, « Mines et environnement dans les Amériques : les paradoxes de l'exploitation », *Idées d'Amériques*, n °8, p.1-19.

GNAMIEN Yao, 2014, *L'industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers*, Thèse de doctorat en Techniques et Économie de l'Exploitation du Sous-sol, École nationale supérieure des mines de Paris.

MBOMA MAMBOUNGHOU Kern Heindrick, 2019, *La politique sociale de la COMILOG (1962-2014)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Omar Bongo.

MENGUE EDO AFIYO Grâce Mélina, 2011, *Impact de l'exploitation minière sur l'environnement et les collectivités locales dans le Haut-Ogooué : le cas de la COMILOG à Moanda (Gabon)*, Mémoire de Master de Gestion durable des mines, Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement de Ouagadougou.

MEZEME MBA Russel, 2008, *L'étude d'impact en droit international de l'environnement : sa mise en œuvre dans les projets de développement au Gabon*, Mémoire de Master international et comparé de l'environnement, Université de Limoges.

MOUANGA Simplice Vianney, 1999, *Les multinationales minières au Gabon : le cas de la COMILOG (1962-1982)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Omar Bongo.

NDONG Robert Edgard, 2017, « Petite chronique de la contestation post-uranium des problèmes socio-environnementaux à Mounana (sud-est du Gabon) : une mobilisation collective du local à l'international : 1999-2009 », *Notes Africaines*, n° 211-212, p. 39-42.

OKANGA-GUAY Marjolaine, 1998, *Moanda (Gabon) : ville minière ou ville régionale ?*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

SIMARD Martin, 2018, « L'industrie minière au Québec : situation, tendance et enjeux », *Études canadiennes. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, n° 85, p.193-217.

La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2011)

TSIBA Jean-Kevin Aimé, 2014, *L'exploitation minière dans la région du Haut-Ogooué (Gabon) : contribution à l'étude des Impacts environnementaux*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Lorraine.

VILLIEN-ROSSI Marie-Louise, 1977, *La compagnie minière de l'Ogooué » : son influence géographique au Gabon et au Congo*, Thèse de doctorat d'État de Géographie, Université Bordeaux 3.



Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales

BOLUKI, est une revue semestrielle à comité scientifique et à comité de lecture de l’Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH). Elle a pour objectif de promouvoir la Recherche en Sciences Sociales et Humaines à travers la diffusion des savoirs dans ces domaines. La revue publie des articles originaux ayant trait aux lettres, arts, sciences humaines et sociales en français et en anglais. Elle publie également, en exclusivité, les résultats des journées et colloques scientifiques.

Les articles sont la propriété de la revue *BOLUKI*. Cependant, les opinions défendues dans les articles n’engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux institutions auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux. Les auteurs garantissent que leurs articles ne contiennent rien qui porte atteinte aux bonnes mœurs.

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales
Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH)

ISSN : 2789-9578
2789-956X

Contact

E-mail : revue.boluki@gmail.com
BP : 14955, Brazzaville, Congo